



Charte des commissions de l'Espace Ethique Méditerranéen / Espace de réflexion éthique PACA-Corse (EEM / ERERI PACA-Corse)

Une démarche de réflexion éthique concourt à l'amélioration des pratiques de soin au service des patients, tout en tenant compte des valeurs des soignants et de l'institution.

Pour cela, il est important de pouvoir :

- Accéder à des ressources documentaires de qualité, régulièrement mises à jour ;
- Participer à des formations pour acquérir des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être en matière d'éthique ;
- Confronter ses points de vue à ceux de personnes issues de disciplines différentes ;
- Apprendre à débattre et à échanger à propos des valeurs qui sous-tendent nos actions professionnelles.

L'EEM / ERERI PACA-Corse met à disposition des membres des commissions diverses ressources en matière d'éthique (informations, documentation, enseignements et formations, réseau de référents, secrétariat et locaux...)

Les commissions sont des groupes de réflexion éthique thématiques affiliées à l'EEM / ERERI PACA-Corse aux travaux duquel elles contribuent. En signant la Charte, les commissions s'engagent à fonctionner en accord avec cinq principes régulateurs. Ces principes sont déclinés pour chaque commission à travers des règles consignées dans une fiche descriptive.

1/Transparence:

Les objectifs, les méthodes de travail, ainsi que les modalités de désignation des membres et du ou des responsables font l'objet d'un consensus au sein de la commission et sont détaillés dans une fiche descriptive, conservée par le secrétariat de l'EEM / ERERI PACA-Corse, et régulièrement remise à jour. La commission rend compte de ses travaux, par écrit, une fois par an, pour publication dans le rapport d'activité de l'EEM / ERERI-PACA-Corse.

Le ou les responsables de la commission participe(nt) à l'organisation d'un séminaire annuel autour d'une thématique choisie en commun et assistent à une réunion annuelle qui se tient à l'EEM / ERERI-PACA-Corse.

2/Pluralisme:

Les membres des commissions sont issus de divers horizons afin de garantir une pluralité des points de vue.

La diversité des expériences des membres et/ou des approches méthodologiques utilisées vise à enrichir le débat éthique en évitant tout positionnement purement idéologique.

3/Indépendance:

Au cours des réunions de la commission, chacun des membres ne parle qu'en son nom propre et non en tant que porte-parole d'un groupe d'intérêt ou d'une institution.

Il est de la responsabilité de chaque membre de signaler les éventuels liens d'intérêts qui seraient de nature à compromettre l'objectivité de son discernement.

Il ne peut s'établir entre les membres d'une commission aucun rapport hiérarchique ou d'autorité susceptible de nuire à l'impartialité du jugement. Le(s) responsable(s), en particulier, n'ont d'autres prérogatives que l'animation du groupe et la coordination des travaux.

4/Principe du contradictoire:

La commission n'a ni vocation ni légitimité pour édicter des recommandations ou des avis prescriptifs. Elle est un lieu ouvert à la controverse qui fait droit à toutes les opinions, mêmes celles qui sont minoritaires ou critiques, à partir du moment où elles sont soutenues par une argumentation rationnelle.

Le(s) responsable(s) de la commission veille(nt) à ce que chacun puisse s'exprimer selon des temps de parole identiques, dans un climat d'écoute et de respect mutuel.

5/ Loyauté:

Lorsque leurs travaux font l'objet d'une communication orale au cours d'un colloque ou d'une publication, le(s) responsable(s) et les membres de la commission s'engagent à ce que cette restitution reflète fidèlement la teneur des propos échangés.

Dans leurs prises de position publique, les membres d'une commission ne peuvent se prévaloir de leur appartenance à cette commission que d'un commun accord. De la même façon, ils ne peuvent s'ériger comme porte-parole de l'EEM / ERERI PACA-Corse.

Nom de la commission :

Nom du ou des responsable(s) de la commission :

Date :

Signature(s) :